Image not found or type unknown

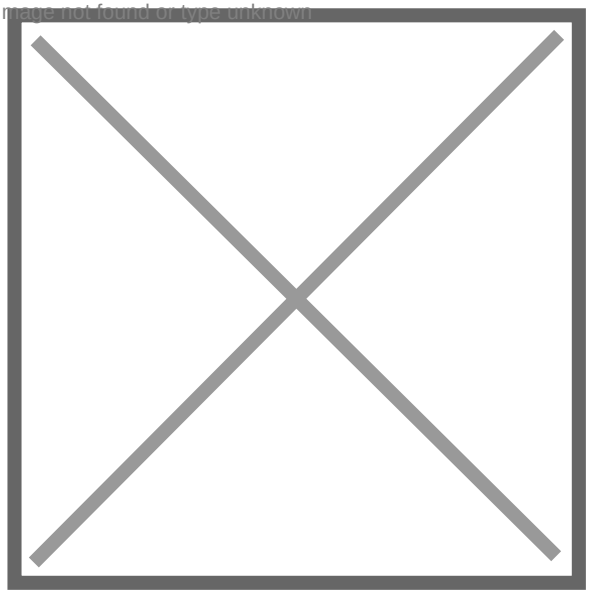

Stage au centre hospitalier

Par **klemish**, le **12/05/2009** à **15:31**

Bonjour,
je suis etudiant en Master 2, et j'effectue en ce moment un stage de fin d'étude de 6 mois dans un centre hospitalier.
Cependant malgrés la lois sur l'égalité des chances et l'obligation de payer un stagiaire au moins 30% du smic si la durée du stage est superieure à 3mois, au moment de signer la convention de stage on me dit que que l'hopitale benificie d'une dérogation a cette loi et que par consèquent je ne me verrai pas indéminiser.
je souhaiterai donc savoir si oui ou non le centre hospitalier est en droit ?
je tiens à preciser que je suis éléve ingénieur et que mon sujet de stage en tient consèquence, ma valeur apporté n'est pas des moindres et je suis à meme sollicité a rester travailler plutard que prevu pour repondre a mon devoir sans pour autant etre encadré au vrai sens du terme; j'avoue que j'ai l'impression d'etre exploité!
si quelqu'un pouvait m'ennoncer mes droits, et eventuellement quels recourts j'ai pour les faire entendres?
je vous remercie d'avance pour votre reponse et je reste a disposition pour tout eventuel complement d'informations.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés